

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à dix-neuf heures, le Conseil communautaire de Sumène Artense communauté, s'est réuni à la salle de Beaulieu sous la présidence de Monsieur Marc MAISONNEUVE, Président de Sumène Artense communauté.

Étaient présents : Stéphane BRIANT (Antignac), Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Alain VERGNE (Beaulieu), Gilles RIOS, Bernadette SIMON, (Champagnac), Martine MONCOURIER, (Champs sur Tarentaine-Marchal), Philippe DELCHET (La Monselie), Philippe VIALLEIX, Gustave GOUVEIA (Lanobre), Jean-Michel HOJAK (Le Monteil), Christophe MORANGE (Madic), Éric MOULIER, Catherine BARRIER, Jean Philippe SERRE (Saignes), Jean Paul MATHIEU (Saint-Pierre), Bertrand FORESTIER (Sauvat), Joël NOEL (Trémouille), Fabrice MEUNIER (Vebret), Alain DELAGE, Céline BOSSARD, Bernard BOUVELOT, Clotilde JUILLARD, René BERGEAUD (Ydes)

Ont donné pouvoir : Pascal LORENZO (Lanobre) à Philippe VIALLEIX (Lanobre), Arnaud MOREAU (Vebret) à Fabrice MEUNIER (Vebret), Catherine MAISONNEUVE (Veyrières) à Marc MAISONNEUVE (Bassignac), Marie Ange FLEURET BRANDAO à Clotilde JUILLARD (Ydes)

Secrétaire de séance : Alain VERGNE

Nombre de membres afférents au Conseil communautaire : 34 / Nombre de membres en exercice : 33

Nombre de membres présents : 23 / Nombre de votants : 27

Date de la convocation : 15 juin 2023

20230622005DE

AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'AVENANT ET DE LA CONVENTION FINANCIERE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ECOLOGIQUE HAUT CANTAL DORDOGNE 2023

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les contrats de ruralité, de relance et de transition écologique (CRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Le CRTE est conclu pour la période du 30 juin 2021, jusqu'au 31 décembre 2026. Un avenant et une convention financière annuelle sont réalisés chaque année afin de flécher les financements mobilisables sur les actions matures. Monsieur le Président rappelle que le CRTE Haut Cantal Dordogne a été signé le 24 juillet 2021.

Pour l'année 2023 les actions matures sur le territoire de la Communauté de Communes seraient les suivantes :

Thématique	Action	Maître d'ouvrage (MO)	Montant total	Part MO	Part Etat	Part autres financeurs
1 protection des ressources naturelles	Etude de gouvernance en vue du transfert de la compétence assainissement collectif	Sumène Artense communauté	130 000 €	26 000 €	39 000€ DSIL 2023	65 000 € AEAG

RF
AURILLAC

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 05/07/2023
045-241501055-20230622005DE-DE

1 protection de la ressource en eau	Etude d'inventaire, de caractérisation et de priorisation des zones humides du bassin versant Auze Sumène	Sumène Artense communauté	198 000€	39 600€	39 600€ DSIL 2023	99 000€ AEAG
2 valorisation et rénovation énergétique	PREB	Sumène Artense communauté	78 250 €	15 650 €	62 600€ fonds vert	-

Monsieur le Président donne lecture du projet d'avenant et de convention et propose au Conseil de l'autoriser à signer l'avenant et la convention financière 2023.

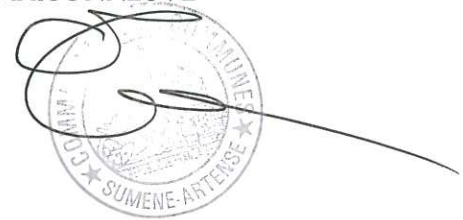
Le Conseil, après en avoir délibéré et à l'unanimité soit 27 voix POUR, autorise Monsieur le Président à signer l'avenant et la convention financière 2023 et autorise Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à cette démarche.

Fait à CHAMPS SUR TARENTAINE-MARCHAL, le 22 juin 2023

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

Marc MAISONNEUVE



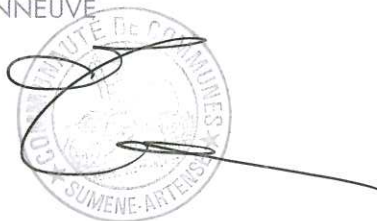
Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le **05 JUIL. 2023**

Affichée ou notifiée le **05 JUIL. 2023**

Document certifié conforme

Le Président, Marc MAISONNEUVE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

RF
ARILLAC

Contrôle de légalité

Date de réception de l'AR: 05/07/2023
015-24150105520230622005DE-DE